



Bulletin d'informations Municipales (N° 30 - mai 2011)

Le mot du Maire :

Chers amis,

Comme l'an passé, le conseil municipal a voté le budget 2011 le 19 avril dernier.

Voici les principales orientations budgétaires retenues par l'équipe municipale dont je voudrais vous faire part.

Nous allons finaliser les investissements programmés au budget précédent en ce qui concerne l'enfouissement des lignes de la rue du château, travaux retardés par « France Télécom » que nous attendons patiemment ! Une 2^{ème} tranche d'enfouissement est programmée pour la rue centrale ; le SDEPA prépare actuellement le dossier que nous finaliserons.

Des travaux ont été prévus comme la réfection du mur d'enceinte de l'église que nous réaliserons avant l'installation du dolmen, la création de WC aux normes « handicapés » dans la salle des sports, la réfection du lavoir, et la voirie qui nécessite un gros budget vu les dégradations importantes constatées, etc...

Pour information, vous constaterez à la lecture de vos prochaines feuilles d'impôts locaux, une importante augmentation dans le taux communal ; ceci est dû à la réforme de l'Etat sur la fiscalité des collectivités locales qui réaffecte les taux du département aux communes !

Mais il faut savoir aussi que les sommes reçues en « plus » sont reversées, et Barzun restitue à l'Etat **40 948€** au titre de la solidarité envers les communes dites nécessiteuses...

Grâce à la rigueur de notre gestion, aux efforts de tous, nous sommes à Barzun dans le tableau des communes parmi celles qui imposent le moins les contribuables (voir tableau page 4). Nous n'avons relevé nos taux que de 2% pour l'année 2011.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous souhaite une bonne lecture à tous.

Maurice MINVIELLE

Dernière minute importante !

► Le conseil municipal de Barzun vient d'être saisi par le SMTD (Syndicat Mixte Traitement Déchets) et Mme CABANNE d'un projet de création d'un site moderne dans l'une des 4 communes de Ger, ou de Pontacq, ou de Livron, ou de Barzun. Ce site d'enfouissement de nos déchets ultimes doit être désigné avant fin 2011 pour un fonctionnement début 2015 afin de remplacer le site de Précilhon/Oloron (64). Mis à part de possibles retombées financières pour la commune, d'emplois, le conseil municipal est défavorable à l'installation d'un tel établissement qui réduirait les surfaces agricoles de notre commune et engendrerait des nuisances routières et environnementales. Nous avons jugé le projet trop près d'habitations soumises à des vents d'Ouest.

En dernier lieu ce sera M. le Préfet qui désignera d'autorité la commune choisie et qui lancera la procédure administrative de création.

Lutte contre le frelon asiatique

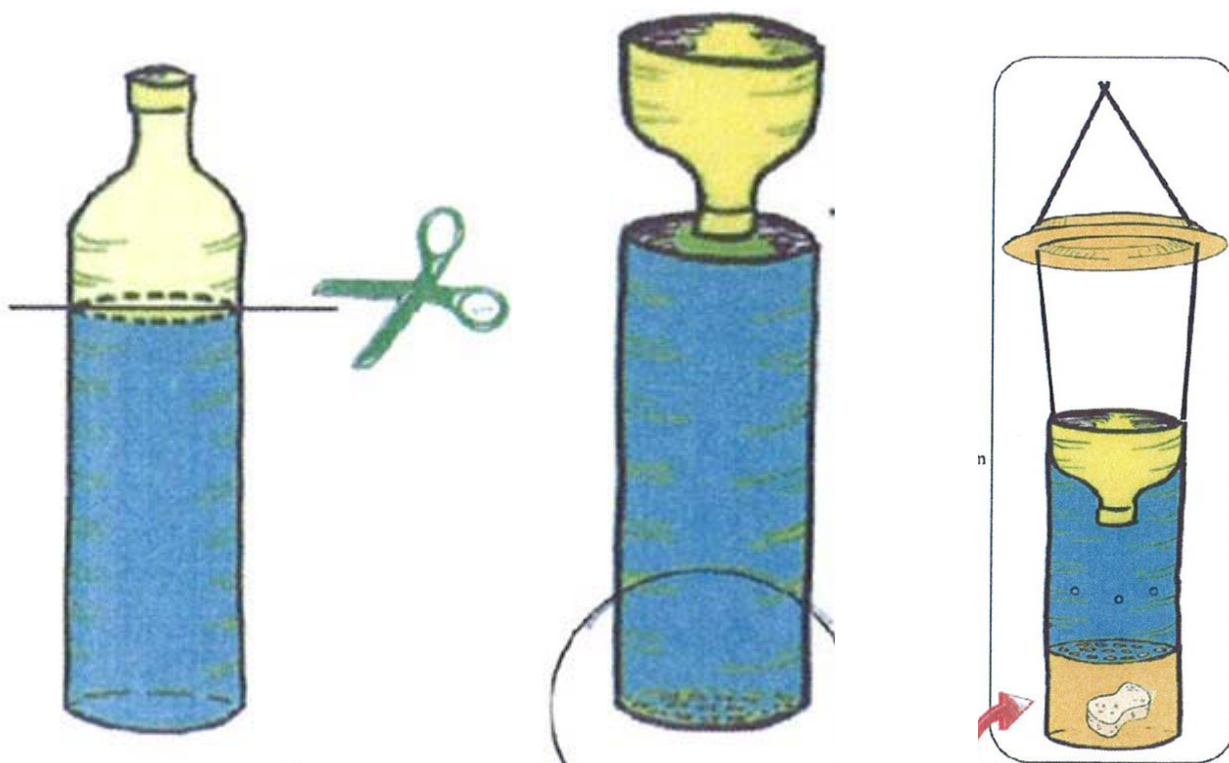


Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique, dont la reproduction est rapide, a envahi le département. C'est un prédateur des abeilles. Pour préserver l'écosystème, aider les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique, vous pouvez fabriquer des pièges. La campagne de piégeage a commencé *mi-février mais peut se poursuivre jusqu'à mai + septembre à Novembre*. Attention, passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes... etc.), il vaudra donc mieux retirer les pièges.

Comment construire un piège ?

Prendre une bouteille plastique vide (1 litre) et la couper au tiers supérieur pour placer la partie haute à l'envers. La fixer à l'aide d'agrafes pour faire entonnoir. Au fond, verser un mélange liquide sucré (bière, vin doux ou apéritif et sirop de fruits rouges). Faire 3 ou 4 trous latéraux de 4 à 5 mm de diamètre pour permettre aux abeilles, guêpes et autres petits insectes de pouvoir s'échapper s'ils venaient à être malencontreusement piégés à leur tour. Suspender le piège à un arbre ou à un balcon et au soleil à hauteur de 2 m environ. Plus d'infos sur <http://www.frelon-asiatique.com>



INFOS Municipales

Lors des dernières séances du Conseil Municipal les décisions suivantes ont été prises :

► L'enfouissement des réseaux de la 1^{ère} Tranche qui va de la rue du château est achevé pour la partie EDF. L'enfouissement du réseau France Télécom est en attente. Ensuite viendront les travaux de réfection de la rue du château et une portion de la rue Mgr Théas + l'évacuation des eaux pluviales.

Coût des travaux : 163 655,27 € dont 22 945,78 € de TVA financée par le Syndicat.

- Subvention du Syndicat : 73 846,82 €

- Participation de la commune 66 862,67 € dont 49 240,84 € par emprunt au Syndicat.

Une étude sur une 2^{ème} Tranche est en attente du SDEPA afin de continuer l'enfouissement du centre bourg (rue principale).

► Dolmen : Un contact a été pris avec un archéologue qui nous conseille pour l'installation et l'orientation du dolmen:

- Il sera installé autour de l'Eglise en un lieu visible depuis l'accès (côté droit). Cet emplacement permettra aux visiteurs de le découvrir facilement.

► Le CM va faire procéder à l'élagage des bordures situées le long de la rue du bois. Une vente de bois par lots sera déterminée par l'ONF. Nous recherchons ainsi à assainir la route et surtout préserver le revêtement qui va être refait.

► la Garburade, organisée par le CCAS et l'Association des Parents d'Elèves le 1^{er} mai, a remporté un vif succès. 95 adultes et 21 enfants sont venus se régaler du menu concocté par nos 3 garburadiers locaux. Félicitations à eux et aux nombreuses aides de toutes sortes apportées par des barzunais.



La « garburade » a été l'occasion de se rassembler sous les lampions, sur la rue principale fermée pour la circonstance

► Les travaux d'Assainissement sont achevés Impasse Hourcaas et Rue de l'Aussère. Il reste cependant à réaliser le branchement d'une pompe de refoulement située en bordure de rue.

► Le plafond des douches et la mise en place d'une VMC ont été réalisés au Trinquet. Coût 1467.20 €. Le Carambo a participé au financement des dépenses.

► La commission de sécurité est passée à la salle des sports. Le dossier est à jour, un avis favorable a été donné. Il conviendra de réfléchir sur l'accessibilité aux handicapés des WC.

► L'enseignante titulaire de la 2^{ème} classe est toujours en arrêt maladie et les remplacements sont trop nombreux. Des courriers ont été adressés aux responsables de l'Académie par le Maire puis par les Parents d'Elèves.

► Les travaux du Lotissement « les Sansonnets » sont achevés. L'éclairage public fonctionne, la route est terminée. Les services de la CCOG sont en place (Ramassage du Tri sélectif et des Ordures Ménagères)

► La commune de Barzun a permis de récolter 1.090,90 € au bénéfice du Téléthon

► Un Règlement du Cimetière a été établi et sera affiché.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

a) Dépenses fonctionnement :

Budget prévisionnel :	292 819,40 €
Réalisé	208 615,29 €

b) Recettes fonctionnement:

Budget prévisionnel :	292 819,40 €
Réalisé	309 106,54 €

a) Dépenses investissement :

Budget prévisionnel :	245 593,40 €
Réalisé	96 903,71 €

b) Recettes investissement:

Budget prévisionnel :	245 593,40 €
Réalisé	144 070,96 €

Excédent d'investissement : 47 167,25 €

Excédent de fonctionnement : 100 491,25 €

VOTE DES 4 TAXES

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, l'Etat reverse aux communes le montant des taxes Habitation et Foncier Non Bâti du Conseil Général. Les taux sont additionnés mais ceci sera neutre pour le contribuable.

Le complément de recettes, pour les communes, devra être reversé au Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) qui subventionnera les communes qui, suite à la réforme, sont perdantes. Soit 40.948 €, qui seront reversés à l'Etat en 2010 pour Barzun.

Certaines recettes disparaissent ; comme la taxe sur l'électricité (qui part au Syndicat Départemental Energie des PA) la taxe sur les droits de mutations, la compensation relais...

Pour l'année 2011, le CM a décidé d'augmenter les 4 taxes de 2 %

Taxes	Taux votés en 2010	devenus après réforme	Taux votés en 2011	Bases 2011	Produits 2011
T.H	6.42 % ▶	13.75 %	14.03 %	688 100	96 540
F.B	6.58 % ▶	6.58 %	6.71 %	387 900	26 028
F.N.B	28.47 % ▶	29.85 %	30.45 %	28 500	8 678
CFE	22.22 % ▶	22.22 %	22.66 %	17 800	4 033
					135 279

Malgré cette augmentation la commune est en dessous de la plupart des communes voisines et de la CCOG.

Fiscalité 2011 des communes de la C.C.O.G

COMMUNES	TAXE HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	C.F.E
AAST	16.44	6.55	39.67	20.41
BARZUN	14.03	6.71	30.45	22.66
ESPOEY	16.01	5.19	33.22	24.01
GER	15.57	7.97	56.60	25.95
GOMER	15.53	7.18	38.79	19.13
HOURS	15.40	6.44	33.97	27.41
LABATMALE	14.35	5.50	28.54	24.17
LIMENDOUS	13.84	5.75	35.60	21.31
LIVRON	16.27	8.28	32.95	26.30
LOURENTIES	13.78	5.02	33.35	19.62
LUCGARIER	13.05	4.75	25.97	21.53
NOUSTY	16.16	8.10	39.30	23.90
PONSON DESSUS	15.32	8.87	34.59	17.71
PONTACQ	14.10	11.18	36.48	21.67
SOUMOULOU	13.62	7.29	33.64	21.19

BUDGET PRIMITIF 2011

- Un poste d'Adjoint Technique à mi-temps sera créé à compter du 1^{er} Août afin de pérenniser l'employé qui est actuellement en CAE. Il sera embauché en qualité de stagiaire à compter d'Août à 1/2 temps (+ 1/2 temps à la commune de Lucgarier).
- Un devis pour le **lavoir** rue du Poublan a été demandé
- Un devis pour la **réfection du Mur** autour de l'Eglise a été signé
- Dans le cadre de l'ATESAT, un dossier va être étudié et proposé au CM pour **l'aménagement de la Place de la Mairie**
- Pour la **voirie**, des devis sont demandés pour refaire le haut de la côte en enrobé et des coupes de bois seront faites afin d'élargir la route et surtout l'assainir (demande faite à l'ONF qui est d'accord). Le chemin de l'Aubadie doit être amélioré.
- **Principales dépenses prévues** : travaux de réfection du lavoir rue du Poublan, des murs de l'église, de la place de la Mairie (dossier confié à la DDTM), WC handicapés à la Salle, plafond suspendu à la salle du conseil pour l'acoustique, le Permis PL de l'employé, installation du dolmen.

BUDGET 2011

Section de Fonctionnement

Recettes

Taxes Foncières, Habitation, Professionnelle, sur électricité	133 680
Dotations, subventions, participations	100 551
Autres produits gestion courante : Revenus des immeubles (loyers)	25700
Atténuation de charges	14500
Autres produits, Cantine, bois	18740
Recettes d'ordres – Travaux en Régie	4000
Excédent 2010 reporté	100491
Total	397 662

Dépenses

Eau, assainissement, électricité, combustible, carburants, entretien, petit équipement, fournitures administratives, cantine	39 300
Entretien : terrains, bâtiments, voirie et maintenances	24 650
Honoraires percepteur, prêtre, cérémonies, frais postaux et téléphone.	12 400
Impôts et Taxes	2 350
Charges de Personnel, Charges sociales,...	98 925
Reversement FNGIR	40 948
Charges de Gestion courantes : cotisations SIVOM, Assainissement, Aménagement Bassin de l'Ousse, Centre Secours, CCAS, Transport scolaire, A.P.G.L, Subventions	49 314
Charges financières	2 245
Dépenses imprévues	3 125
Virement à la section d'investissement	121306
Dotations	3 099

BUDGET 2011
Section d'investissement

Recettes

Subventions Investissements	55 537
Remboursement Travaux Trinquet	1.500
Remboursement Fonds TVA	16.514
Taxe Locale Equipement (T.L.E)	8 500
Emprunt SDEPA	49 240
Amortissements	3.099
Virement du fonctionnement	121.306
Résultat 2010 Reporté	47.167
Total	302 863

Dépenses

Remboursements d'emprunts	9 470
Remboursement Caution	450
Travaux voirie	52.254
Matériel	1.000
Aménagement Terrains	11.800
Electrification – Eclairage Public – Enfouissements lignes	93.906
Travaux Lavoir	12.000
Aménagement Place de la Mairie	50.000
Travaux Local Technique	7.000
Travaux Salle des Fêtes	10.000
Travaux Trinquet	1.500
Travaux Mairie	8.900
Travaux Murs Eglise	20.000
Centre Enfouissement Technique	18.290
Travaux en Régie	4.000
Dépenses imprévues	2.293
Total	302.863

Autres infos

CCOG

- ❖ Le Compte Rendu de la CCOG sur le Budget 2011, partie déchets fait apparaître que le taux des ordures ménagères ne subira pas d'augmentation en 2011.
- ❖ la facture de réhabilitation du Centre d'Enfouissement Technique de la CCOG devra être réglée en totalité sur le Budget 2011, soit **18.286,64 €** pour la part de Barzun.
- ❖ Des pétitions ont été faites par la CCOG concernant les Frelons Asiatiques. Le frelon n'est pas déclaré nuisible par l'état. La destruction reste à la charge des propriétaires.
- ❖ Une embauche à ½ temps à été réalisée par la CCOG pour la mise en réseau des bibliothèques du territoire de la CCOG et la création de valises thématiques destinées aux villages non dotés de bibliothèque. une prise téléphonique devra être installée à la Bibliothèque afin de brancher internet.
- ❖ PAVE : le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements est toujours en cours
- ❖ La CCOG, dans sa réunion du 24 mars a présenté le projet de loi du 16/12/2010 sur la réforme des collectivités Territoriales et notamment l'achèvement de la carte de l'intercommunalité. Des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale devront être créées. Ce qui correspond au regroupement des Communautés de Communes. La CCOG préfère rester en l'état, mais le Préfet a tout pouvoir pour ces regroupements et au jour actuel il est prévu de regrouper la CCOG avec la CC de Morlaàs !

CARTE DE DECHETTERIE : La carte de déchetterie, pour les nouveaux habitants ou ceux qui ne seraient pas venus la chercher est disponible à la Mairie. Elle donne accès aux 2 déchetteries de la CCOG à savoir Espoey et Pontacq.

- Des **COMPOSTEURS** sont toujours en vente au tarif de 15 € à la Mairie (par chèque à l'ordre du Trésor Public)

- Les **LIVRETS DE RANDONNEES** sont en vente en Mairie au tarif de 5 € (par chèque à l'ordre du Trésor Public)

DOSSIERS TRANSPORT SCOLAIRE : Les dossiers de transport scolaire seront envoyés directement à domicile pour les renouvellements. Pour les nouvelles inscriptions, il convient de s'inscrire sur le site du Conseil Général : www.cg64.fr dans Missions, Transports Scolaires, Inscriptions Transport Scolaires.

INSCRIPTION SCOLAIRE : Toute personne désirant scolariser son enfant (au minimum 3 ans avant le 31 décembre 2011) à l'école doit se présenter à la Mairie munie de son livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE : Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale de la commune pour l'année 2012 doivent se présenter à la Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Ceci avant le 31 décembre 2011.

RECENSEMENT MILITAIRE : Tout Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours, examens publics, conduite accompagnée et permis de conduire.

Le jeune mineur doit se présenter à la Mairie muni d'une carte d'identité et du livret de famille de ses parents.

DATES À RETENIR

Vendredi 10 Juin 2011

Salle Polyvalente

Spectacle de Fin d'Année de l'Ecole avec Repas

Organisé par l'Ecole

Samedi 3 Septembre 2011

Tournoi de Hand Ball

Organisé par l'Entente Barzunaïse

Lundi 5 Septembre 2011

Rentrée Scolaire

Ecole de Barzun

Samedi 17 Septembre 2011

Théâtre

Organisé par la Bibliothèque

Dimanche 9 Octobre 2011

Vide Grenier

Organisé par le C.C.A.S

Inscriptions à compter de début septembre

Samedi 15 Octobre 2011

Salle Polyvalente

Spectacle Gilles LLERENA

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves

ASSOCIATION de SOUTIEN à la PERSONNE AGÉE DÉPENDANTE

L'ASPAD Ousse-Gabas est une association constituée de 21 bénévoles représentant les habitants, les professionnels de la santé, les élus et les associations d'aide à la personne. Les membres du bureau :

Présidente :	Danielle Nouguez (Nousty)
Vice-Présidente :	Jeanine Courrèges (Artigueloutan)
Trésorier :	Michel Bessot (Pontacq)
Trésorière adjointe :	Francine Pasinelli (Espoey)
Secrétaire :	Brigitte Raoul (Nousty)
Secrétaire Adjointe :	Maguy Selves (Pontacq)
Membres :	Henri Sousbielle (Pontacq) et Philippe Oustalet (Barzun)

Notre association est gestionnaire du **SSIAD Ousse-Gabas (Service de Soins Infirmiers A Domicile)** Ce service d'une capacité de 30 places est constitué d'une infirmière coordonnatrice, de 7 aides-soignantes et d'une secrétaire. Il œuvre depuis 2005 sur 16 communes, soit la communauté des communes Ousse-Gabas, plus Artigueloutan. Cette équipe de professionnels reconnus intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes.

Mme Annie Lalanne, infirmière coordonnatrice évalue et planifie les soins d'hygiène corporelle en lien avec son équipe. Dans le cadre de cet accompagnement, l'équipe prend en compte les besoins des proches et s'inscrit dans le réseau des autres acteurs intervenants.

Depuis 2007 un projet d'extension de 9 places argumenté et étayé par la « chronicité » d'une liste d'attente a été déposé à l'ARS 64 (Agence Régionale de Santé) notre organisme de tutelle et **par deux fois refusé**.

Nous souhaiterions que tout bénéficiaire potentiel de ce service anticipe la demande en prenant contact avec **Mme Annie Lalanne au 0559536854** ou ssiad.oussegabas@laposte.net.

Dans le cas où votre demande serait insatisfaite dans l'immédiat et qu'aucune autre solution n'ait pu être trouvée, il serait important de nous en faire part afin de soutenir notre démarche d'extension.

Ce service repéré par les familles, les médecins et le réseau, veut répondre au mieux aux besoins des personnes âgées dépendantes de notre territoire.

Merci pour votre aide

Danielle Nouguez